



DÉPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de Compiègne  
Canton de Compiègne-2

République

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 20/05/2026

ID : 060-216006569-20260520-2026\_BCLO-CC

S<sup>2</sup>LO

MAIRIE de VENETTE 

## DECISION DU MAIRE

Prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23  
du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Décision n°11-2026.

**Objet : Convention de mise à disposition de la salle des sports avec l'association BCLO Tennis de Table**

**Le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération du 22 avril 2026 n°22/04/26-01, portant délégations du conseil municipal au maire de Venette pour la durée de son mandat,

**Considérant** la demande de l'association BCLO Tennis de Table d'utiliser la salle des sports de Venette pour y organiser une journée autour de l'univers des cartes à collectionner.

### Article 1 :

- **DECIDE** de signer une convention de mise à disposition de la salle des sports avec l'association BCLO Tennis de Table du samedi 13 juin 2026 à partir de 18 h au dimanche 14 juin 2026 jusqu'à la fin de la manifestation.
- Le montant de la location est fixé à **700,00 € TTC**.

### Article 2 :

- La Directrice Générale des Services et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.
- La présente décision sera transmise à Préfecture de Beauvais au titre du contrôle de légalité.
- La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
- Le tribunal peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Venette, le 20 mai 2026



**Le Maire,**  
**Romauld SEELS**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 20/05/2026



ID : 060-216006569-20260520-2026\_BCLO-CC